

~~0~~ Suspension

Cour d'Appel de Douai

Tribunal de Grande Instance de Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS  
EXTRAIT DES REGISTRES DU TRIBUNAL  
DE GRANDE INSTANCE DE LILLE

Jugement du : 1/03/2019

7ème Chambre Correctionnelle

N° minute :

N° parquet :

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille le  
DEUX MILLE DIX-NEUF,

JF MARS

composé de Madame , vice-président, présidente du tribunal  
correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article  
398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame PETROCZI Audrey, greffière,

en présence de Madame PONS Christine, vice-procureur de la République, et de  
Monsieur DUSSEZ Vivien, auditeur de justice,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

ET

Prévenu

Nom :

né le 9 septembre 1989 à SECLIN (Nord)

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant :

FRANCE

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu des chefs de :

REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE  
SOMMATION DE S'ARRETER faits commis le 8 janvier 2019 à MERIGNIES  
NORD

REFUS DE PRIORITE A DROITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES faits

